

CONDITIONS PARTICULIERES DU LIEN xDSL DE SECOURS

Version en date du 15/05/2015

ARTICLE 1 – OBJET

Les présentes conditions particulières complètent les conditions générales de service liées aux accès Internet ADSL et VDSL fournis par OVH.

Elles visent à définir les conditions dans lesquelles, il peut être procédé à la souscription d'un second accès xDSL c'est-à-dire un accès de secours dans un Pack Essentiel.

La création d'un second d'accès ADSL ou VDSL au sein d'un Pack Essentiel existant est soumise à l'acceptation pleine et entière des présentes conditions contractuelles.

ARTICLE 2 - DESCRIPTION DU SERVICE

La création d'un second lien d'accès xDSL permet au Client qui dispose déjà d'un accès ADSL ou VDSL principal auprès d'OVH de commander un second accès ADSL ou VDSL moyennant la création d'une nouvelle ligne afin d'assurer une continuité d'activité en cas de défaillance de l'accès principal.

Ce second accès est raccordé à un DSLAM différent de l'accès principal (autre collecte) permettant au Client de bénéficier d'une seconde connexion ADSL ou VDSL indépendante de la première.

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE SOUSCRIPTION AU SERVICE

Ce service est uniquement disponible pour les Clients OVH qui disposent préalablement d'un abonnement à un pack essentiel en offre express ou entreprise utilisant la technologie ADSL ou VDSL sous réserve que le Client se trouve raccordé à un Nœud de Raccordement Abonné sur lequel OVH est susceptible de proposer plusieurs collectes et qui possède des paires de cuivre disponibles pour ajouter des abonnés.

Le Client qui dispose ainsi d'un accès principal à Internet auprès d'OVH peut, sous réserve d'éligibilité technique et géographique et de ce qui précède, commander un second accès sur la technologie ADSL ou VDSL.

En sus des stipulations prévues par les conditions générales xDSL, la souscription d'un service ADSL/VDSL de secours pourra se faire par téléphone si le Client est joint par un conseiller ou bien en



cliquant sur le lien reçu dans le courrier électronique correspondant à cette offre sous réserve de sa validité.

ARTICLE 4 - CONDITIONS D'UTILISATION

En cas de défaillance de l'accès ADSL/VDSL principal du Client, celui-ci peut à tout moment basculer manuellement tous ses équipements sur le second modem prêté par OVH pour bénéficier du second accès ADSL ou VDSL.

ARTICLE 5 - OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT

Le Client est informé qu'en cas de défaillance de son accès principal, Il lui appartiendra d'avoir configuré la bascule de tous ses équipements sur le second accès afin de bénéficier de la connexion xDSL de secours.

Le Client reconnaît que tout dysfonctionnement de ses Services lié à la Desserte interne relève de sa seule responsabilité.

ARTICLE 6 - RESPONSABILITE D'OVH

OVH ne pourra être tenu responsable des coupures éventuelles de service afin d'effectuer le basculement de ses équipements de son accès principal vers l'accès ADSL/VDSL de secours.

Conformément aux Conditions générales, OVH est responsable, selon les règles du droit civil, des services fournis au Client.

Toutefois, la responsabilité d'OVH ne saurait être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution imputable au Client ou au fait imprévisible et irrésistible d'un tiers au contrat, soit à un cas de force majeure.

OVH ne saurait en aucun cas voir sa responsabilité recherchée ou engagée en cas d'Interruption des Services du Client liée à la desserte.

ARTICLE 7 – RETRACTATION

Le Client (pour lequel est retenue la qualité de consommateur au sens des dispositions du Code de la consommation) accepte expressément l'exécution immédiate de la prestation à compter de la validation de sa commande et renonce expressément à son droit de rétractation.

A compter de la validation du paiement, OVH procédera à la création du Service. Dès lors et conformément aux termes de l'article 121-21-8 du code de la consommation, le Client ne disposera pas de la faculté d'exercer son droit de rétractation pour toute commande du Service.

ARTICLE 8 – PRIX ET FACTURATION



Le lien de secours est facturé 24,99 euros hors-taxe par mois sur la technologie ADSL et 44,99 euros hors-taxe par mois sur la technologie VDSL.

La construction de ligne nécessaire à la fourniture de ce second lien ADSL/VDSL est facturée 49,99 euros hors-taxe.

La facturation débute à compter de la livraison de l'accès.

ARTICLE 9 - DUREE DU CONTRAT

Le lien ADSL/VDSL de secours est souscrit pour une durée indéterminée et entraîne un réengagement du Pack Essentiel et des services associés pour une période de douze (12) mois.

Le Client est informé qu'en cas résiliation de son abonnement ADSL/VDSL principal, le lien de secours ADSL/VDSL est automatiquement résilié sous réserve du paiement des sommes restant dues jusqu'à la fin de la période d'engagement.

Le Client peut résilier son lien de secours ADSL/VDSL sous réserve du paiement des sommes restant dues jusqu'à la fin de la période d'engagement. Ceci n'a alors aucune incidence sur le lien principal.

